

**Arrêté fédéral  
concernant l'immobilier du DDPS  
(Message sur l'immobilier du DDPS 2005)**

*Projet*

du

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 26 mai 2004<sup>2</sup>,  
arrête:*

**Art. 1**           Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement de 22 400 000 francs est accordé au Conseil fédéral pour le projet «FLORAKO, 9<sup>e</sup> étape du projet, travaux d'adaptation, d'entretien et de transformation pour l'installation du système FLORAKO».

**Art. 2**           Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 349 462 000 francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

**Art. 3**           Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major de planification de l'armée) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans le budget annuel.

**Art. 4**           Transferts de peu d'importance

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major de planification de l'armée) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances), procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

**Art. 5**           Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2004 3007

## Composition des crédits d'engagement sollicités

### 1 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

	Francs
<b>1.2</b>	<b>22 400 000</b>
Travaux d'assainissement pour FLORAKO, 9 <sup>e</sup> étape du projet Travaux d'adaptation, d'entretien et de transformation pour l'installation du système FLORAKO <i>(ch. 2.1.6 et 3.2 du message sur l'immobilier du DDPS 2005)</i>	
<b>Total assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>22 400 000</b>

### 2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

	Francs
<b>a) Projets supérieurs à 10 millions de francs</b>	
Stans (NW)	19 000 000
Place d'armes Caserne, locaux pour SWISSINT Assainissement architectural et agrandissement, 2 <sup>e</sup> étape Participation aux coûts en faveur du canton de Nidwald <i>(ch. 2.1.5 du message sur l'immobilier du DDPS 2005)</i>	
<b>b) Projets ne dépassant pas 10 millions de francs</b>	
Projets selon les ch. 2.1.7, 2.2.2, 2.3.8 du message sur l'immobilier du DDPS 2005	330 462 000
<b>Total non assujetti au frein aux dépenses</b>	<b>349 462 000</b>
Total général des nouveaux crédits d'engagement	371 862 000

## Arrêté fédéral concernant l'immobilier du DDPS (Message sur l'immobilier du DDPS 2005)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.07.2004
Date	
Data	
Seite	3061-3062
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 760

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.